

L'héritier reprendra-t-il tout l'héritage ?

Oyez oyez braves gens ! C'est « officiel » et publié de manière presque aussi solennelle qu'une bulle papale : François Brottes ne briguera pas un nouveau mandat de maire de Crolles.

La nouvelle était annoncée depuis quelques mois déjà, même si *lecrollois.fr* n'avait pas voulu faire la promotion prématurée de Philippe Lorimier, héritier désigné depuis des années. Le parti socialiste cultive un certain esprit dynastique, il récompense la patience, il faut savoir attendre son heure.

L'héritier reprendra-t-il tout l'héritage ? Ou exercera-t-il son devoir d'inventaire rapidement, avant même l'ouverture de la campagne électorale ?

* *

Dans l'héritage brottesque, il y a la fâcheuse habitude à la menterie. Nul besoin de chercher très loin des exemples. Il suffit de lire le communiqué AFP : « *Je tiens mon engagement de non cumul* » a *expliqué* François Brottes à l'AFP. L'affirmation est fausse. Son engagement de candidat aux législatives était de sortir du cumul au plus tard en septembre 2012.

La différence n'est pas mince. D'un point de vue national, l'abandon par un député connu de son mandat de maire aurait eu une valeur d'exemple, salutaire pour l'image de la démocratie et pour éviter le report aux calendes grecques de la fin du cumul. Au niveau local, les discussions sur la réforme des rythmes scolaires se seraient déroulées plus sereinement, sans la précipitation guidée par la volonté du député-maire de jouer au bon élève en appliquant la réforme dès la rentrée 2013. Et le nouveau maire aurait disposé de 18 mois en fonction avant les élections municipales pour montrer - ou non - ses capacités réelles et engager - ou non - la moralisation de la politique locale.

Etant par nature optimiste et confiant, j'attends patiemment un démenti qui pourrait être rédigé ainsi : « *Philippe Lorimier tient à préciser que François Brottes prend parfois quelques libertés avec la vérité et qu'il convient de ne pas prendre au pied de la lettre les propos de l' (encore) député-maire. L'important est la philosophie générale de la gauche crolloise - et c'est de celle-ci dont je me veux l'héritier* ».

Cette distanciation nécessaire étant faite, nous pourrions alors entamer des discussions constructives, dépolluées de la présence encombrante du maire sortant. Je proposerais volontiers deux questions préalables :

1. Qu'est-ce que la *gauche* et quel sens y-a-t-il à se revendiquer de la *gauche* pour proposer une liste aux élections municipales de Crolles ?
2. Nous avons beaucoup écrit dans *lecrollois.fr* ce que nous pensons des actes et décisions de la majorité municipale. Mais que pensent les nouveaux candidats de nos analyses sur l'héritage qu'ils revendiquent ?

Francis Odier, 24 septembre 2013

A lire sur « la gauche », sur les différences historiques et actuelles entre *gauche* et *socialisme*, sur la non pertinence du terme de *gauche* pour caractériser les politiques menées par les élus du parti socialiste : deux ouvrages récents de **Jean-Claude MICHEA**, aux éditions Climats. *Les mystères de la gauche : de l'idéal des Lumières au triomphe du capitalisme absolu* ; mars 2013. *Le complexe d'Orphée – La gauche, les gens ordinaires et la religion du progrès* ; octobre 2011.

A lire sur la démocratie, sa faillite et les manières d'en retrouver le chemin : **Hervé KEMPF**, *L'oligarchie ça suffit, vive la démocratie*. Editions du Seuil, 2011, réédité en 2013 en livre de poche.

Communiqué AFP – 23 septembre 2013 – repris par Libération.fr

Le député PS François Brottes, président de la commission des affaires économiques, ne briguera pas un nouveau mandat de maire de Crolles (Isère) afin de tenir son engagement sur le non-cumul des mandats, a-t-il annoncé lundi à l'AFP.

«*A ce stade des désignations internes au parti socialiste, j'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat comme maire de Crolles*», a déclaré M. Brottes. «*Je tiens mon engagement de non-cumul*», a-t-il expliqué.

Il n'a pas exclu cependant de figurer sur la liste de gauche aux municipales.

Député depuis 1997, M. Brottes avait été élu maire de Crolles en 2005. Entre 1983 et 2005, il avait été adjoint de cette commune de 8.800 habitants, située à une vingtaine de kilomètres de Grenoble. Âgé de 57 ans, il était jusqu'en juin 2012 président de la communauté de communes du Pays de Grésivaudan (97.000 habitants).

Très actif sur les problématiques énergétiques, M. Brottes a notamment donné son nom à la première loi sur l'énergie du gouvernement Ayrault, dont le «bonus-malus» énergétique avait été censuré par le Conseil Constitutionnel.

Le projet de loi sur le cumul des mandats, adopté en juillet à l'Assemblée nationale, interdit à un parlementaire d'exercer, à compter de 2017, une fonction exécutive locale. Jeudi, les sénateurs l'ont voté mais en s'exonérant du dispositif.

Le DL – du 23 septembre 2013

Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, la rumeur enflait sur la commune et au-delà sur tout le territoire du Grésivaudan... Sans confirmation ou démenti du principal intéressé. Depuis ce lundi, l'information est officielle : François Brottes, député-maire PS de Crolles, ne sera pas candidat à sa propre succession lors des municipales de mars prochain.

«*A ce stade des désignations internes au Parti socialiste, j'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat comme maire de Crolles. Dans l'intérêt de Crolles et des Crollois, je souhaite qu'une large liste d'union à gauche se rassemble autour de la candidature de Philippe Lorimier (aujourd'hui conseiller municipal, ndlr)*», nous a-t-il fait savoir, sans plus de précisions «*pour ne pas court-circuiter les instances du Parti socialiste*».

L'élu, par ailleurs président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, devrait s'exprimer plus amplement sur sa décision dans le courant du mois d'octobre. « *Avant, cela me semble prématuré car je reste maire jusqu'en mars* », a-t-il néanmoins expliqué.

Le renoncement des députés PS à leurs engagements

<http://www.rue89.com/rue89-politique/2012/10/01/cumul-des-mandats-cest-officiel-le-ps-enterrer-sa-promesse-235798>

Cumul des mandats : c'est officiel, le PS a enterré sa promesse - 01/10/2012

Les cumulards du PS avaient jusqu'au 1er octobre pour démissionner. Résultat : il en reste plus de 220... et cela ne dérange plus la direction du parti.

C'est encore difficile à croire, mais il faut bien se rendre à l'évidence : pendant deux ans, les militants du PS, les électeurs socialistes et les médias ont été victimes d'une hallucination collective.

Ils s'étaient persuadés que le PS s'était [engagé à interdire le cumul des mandats](#) à ses parlementaires, sans attendre qu'une loi impose la même règle aux autres partis.

Ils s'étaient même mis en tête que ces députés et sénateurs socialistes devaient démissionner de leurs mandats locaux avant le 1er octobre.

Date limite : 2014, comme tout le monde : Quand certains osaient douter, les hallucinés brandissaient ce qu'ils pensaient être des preuves. Et [ce texte adopté solennellement](#) par le PS en 2010, alors ? Et [ce courrier de Martine Aubry](#), lorsqu'elle était encore première secrétaire, rappelant aux parlementaires que l'heure approchait, hein ?

Tout cela n'a pas existé, ou presque pas. Une interdiction formelle du cumul ? C'était un simple « appel ». Une date limite ? Aucune, à part 2014 et l'entrée en vigueur de [la loi promise par François Hollande](#), et qui s'appliquera à tous les partis politiques.

Ce lundi, lors de son point presse, David Assouline, le porte-parole du PS, a donc pu expliquer tranquillement :

« Bien entendu, nous réitérons l'appel à l'ensemble des parlementaires qui ont pris cet engagement [...]. Ce n'est pas une question de jour, de date ou d'heure [...]. »

« Ce que pense Martine Aubry, je m'en fous »

Pas de date limite ? Ça tombe bien, c'est aussi ce qu'avaient compris les parlementaires socialistes concernés :

- **début septembre**, notre Cumuloscope en recensait 234 ;
- **ce lundi**, ils étaient encore... 223.

Tous ont une bonne raison de continuer à cumuler, comme l'avaient démontré [leurs réponses à vos interpellations](#).

Et certains d'entre eux ont une manière bien directe de résumer ce que leur inspirait cette règle de non-cumul adoptée par les militants et défendue par Martine Aubry. Comme le sénateur Christian Bourquin, président du conseil régional de Languedoc-Roussillon, qui a expliqué [lors d'une conférence de presse](#) vendredi :

« Ce que pense Martine Aubry, je m'en fous totalement ! »